



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.618.2007.TREATIES-12 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

PROPOSITION DE CORRECTIONS DU TEXTE ORIGINAL DE LA CONVENTION
(TEXTE AUTHENTIQUE RUSSE) ET DES EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur des erreurs apparentes contenues dans plusieurs articles de l'original de la Convention (texte authentique russe) tel que reproduit dans les exemplaires certifiés conformes circulées par notification dépositaire C.N.531.2001.TREATIES-96 du 19 juin 2001.

.....
L'Annexe à cette notification contient les corrections proposées au texte authentique russe.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans lesdits articles de l'original de la Convention, les corrections proposées au texte russe. Ces corrections s'appliqueraient également aux exemplaires certifiés conformes.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le mardi 4 septembre 2007.

Le 5 juin 2007

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org> où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

C.N.618.2007.TREATIES-12 (Annex/Annexe)

1. The last indent in para 2, Article 3 (second line): put comma after the word "например" and delete comma after the word "документы";
2. Para 6, Article 3 (the last but one and the last lines): replace the words "должно" and "минимальным" with the words "должны" and "минимальными";
3. Para D/, Article 5 (the first and the second lines): delete commas after the word "содействует" and the word "действий";
4. Subpara I/, para F, Article 5 (the 5th line): delete comma after the word "предупреждать и";
5. Para 3, Article 10 (the third line): delete comma after the word "национальном и" and put comma after the word "там";
6. Para 2, Article 23 (the third line): replace the word "равных" with the word "равным";
7. Para III/, footnote, Part I, Annex A (the 12th line from the bottom); replace the word "являющимся" with the word "являющимися";
8. Para III/, footnote, Part I, Annex A (the 5th line from the bottom): replace the word "прекращается" with the word "прекращаются";
9. Para III/, footnote, Part 1, Annex B (the 6th line from the bottom): replace the words "такое" and "прекращается" with the words "такие" and "прекращаются";
10. Para 2, Part IV, Annex C (the 5th line from the bottom): put comma after the word "стандартами";
11. Subparas I/, II/, III/, para B/, Section B, Part V, Annex C (the second lines): put commas after the word "например".